

DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

15 AVR. 2010

→ DUF

TRESORERIE GENERALE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
TRESORERIE GENERALE DES BOUCHES-DU-RHONE
DEPARTEMENT FRANCE DOMAINE
SITE D'AIX-en-PROVENCE



10, AVENUE DE LA CIBLE
13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

☎ 04 42 37 54 36
☎ 04 42 37 54 08
✉ andré.cauvin@dgfip.finances.gouv.fr

DUF Arrivée le :
26 AVR. 2010

SF → 16

COMMUNAUTÉ URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
2010-04-1495
15 AVR. 2010
Original à : 7551/4
Cote à :

OBJET :

Marignane

REFERENCE

Avis n°2010-054V1007

Dossier connexe : 2009-054V0414

Communauté Urbaine
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
Développement Durable et Attractivité du Territoire
BP 48014 - 13567 MARSEILLE cedex 02

Vos réf :

V/lettre du 05/03/2010

DGDDAT/DUFH/LG/JV

Aix en Provence, le 26/03/2010

Monsieur le Président,

Par lettre citée en référence, vous avez sollicité l'estimation sommaire et globale des emprises incluses dans le périmètre de la Zone d'aménagement concerté des Florides qui s'étend sur une superficie d'environ 87 hectares.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les indemnités principales de dépossession des biens dont il s'agit, présumés libres de toute location ou occupation, sont de l'ordre de :

7 030 000 € HT

(SEPT MILLIONS TRENTÉ MILLE EUROS HORS TAXES)

Dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique du projet envisagé, il convient d'accorder également des indemnités accessoires, évaluées forfaitairement, en l'état actuel du dossier et notamment, en l'absence de visite exhaustive des biens, à un montant de 1 406 000€ (un million quatre cent six mille euros).

Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme: non effectuée.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

Reçu au Contrôle de légalité le 04 octobre 2010

Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Trésorier-Payeur-Général,
Par délégation

Le Directeur Départemental,



Michèle GAUCI-MAROIS

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT



Echelle
1 : 8319

LEGENDE

- PARCELLE
- ▣ BATI (Dur)
- ▤ BATI (Léger)

0.4

Attention, toutes les informations contenues dans ce plan n'ont aucune valeur légale.

D
3/11